

FNCC : LA MUSIQUE, UNE «DISPARITÉ DE MODÈLES».

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) a réagi à la suspension du projet de CNM. Elle rappelle qu'elle avait émis des interrogations *«sur la pertinence de créer un dispositif unique pour un secteur marqué par une très grande disparité des modes de fonctionnement économique, avec des acteurs à forte viabilité économique, des initiatives associatives et des structures subventionnées.»*

La FNCC ajoute : *«L'un des enjeux centraux d'une structuration du secteur musical est la faculté de rassembler une disparité de modèles économiques»*. Elle se dit disponible pour participer à une concertation.